

**Conférence de 1995 des Parties au
Traité sur la non-prolifération des armes
nucléaires chargée d'examiner le Traité
et la question de sa prorogation**

NPT/CONF.1995/20
19 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

New York, 17 avril-12 mai 1995

LETTRE DATÉE DU 17 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DE 1995 DES PARTIES AU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ ET LA QUESTION DE SA PROROGATION PAR LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et le faire distribuer aux participants à la Conférence.

L'Ambassadeur de France

(Signé) Gérard ERRERA

L'Ambassadeur du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord

(Signé) Sir Michael WESTON

L'Ambassadeur de la Fédération
de Russie

(Signé) Grigori V. BERDENNIKOV

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

(Signé) Stephen J. LEDOGAR

Annexe

DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE,
DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD CONCERNANT LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES
NUCLÉAIRES

Nous déclarons que nous continuons d'appuyer sans réserve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que nous espérons que la prochaine Conférence d'examen et de prorogation qui aura lieu à New York décidera que le Traité demeurera en vigueur indéfiniment et inconditionnellement et que nous sommes fermement résolus à continuer d'appliquer strictement toutes les dispositions dudit Traité, y compris celles énoncées à l'article VI.

Nous nous félicitons que la course aux armes nucléaires ait cessé et que, dans le cadre des changements radicaux intervenues dans le domaine de la sécurité internationale, des mesures importantes aient été prises en vue du désarmement nucléaire, comme suite aux accords sur les profondes réductions des armes nucléaires conclus entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ainsi qu'aux coupes importantes opérées par la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans leurs programmes d'armement nucléaire.

Nous accueillons avec satisfaction les importants progrès que la Conférence du désarmement a réalisés dans les négociations multilatérales relatives au traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires auxquels nous contribuons tous activement.

Nous accueillons également avec satisfaction la création par la Conférence du désarmement d'un comité spécial chargé de négocier un traité multilatéral non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs. Nous demandons instamment l'ouverture immédiate de ces négociations.

Nous soulignons l'importance des assurances concordantes en matière de sécurité que nous avons données aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité concernant le non-recours aux armes nucléaires ainsi que des engagements relatif à la fourniture d'une assistance appropriée à tout État partie au Traité non doté d'armes nucléaires qui serait victime d'une agression ou d'une menace d'agression au moyen d'armes nucléaires. Nous estimons que ces assurances renforcent la paix et la sécurité internationales.

Nous réaffirmons solennellement l'engagement que nous avons pris à l'article VI de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, lequel demeure notre objectif ultime.

Nous réaffirmons notre volonté résolue de continuer de mener, à titre hautement prioritaire, des négociations intensives sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires qui soit universel et multilatéralement et effectivement vérifiable et nous nous engageons à oeuvrer en faveur de la conclusion d'un tel traité sans retard.

Nous invitons tous les États parties au Traité à conférer à cet instrument un caractère permanent. Cette mesure revêt en effet une importance cruciale pour la réalisation complète des objectifs énoncés à l'article VI.

Nous demandons à tous les États qui ne sont pas parties au Traité d'y adhérer sans tarder et de contribuer ainsi au renforcement de la sécurité régionale et mondiale.

La pleine application d'un traité véritablement universel est dans l'intérêt de tous.
